

RENTRÉE SCOLAIRE 2025/2026 INSCRIPTIONS AUX ACCUEILS DE LOISIRS

Chères familles,

Pour préparer la rentrée scolaire 2025/2026, nous vous informons que **l'inscription aux services des Accueils de Loisirs du territoire (périscolaire, mercredis et vacances scolaires)** nécessite **le renouvellement ou la fourniture de documents obligatoires**, à compter du **5 juillet 2025**, directement sur le **Portail Familles**.

DOCUMENTS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026 :

- **Fiche d'autorisation et sanitaire 2025/2026** (à télécharger, remplir et déposer en ligne)
- **Photocopie des vaccins obligatoires :**
 - Pour une première inscription
 - Ou pour une réinscription si la date du dernier vaccin obligatoire est dépassée sur les documents fournis l'an dernier
- **Attestation d'assurance scolaire à jour**
- **PAI (Projet d'Accueil Individualisé)** : uniquement pour les enfants concernés par un protocole médical

OÙ DÉPOSER LES DOCUMENTS ?



Tous les documents seront disponibles en **téléchargement à partir du 5 juillet 2025** sur le **Portail Familles** :
<https://cc-clermontais.portail.leta-familles.fr>

PROCÉDURE À SUIVRE SELON VOTRE SITUATION :

- **Nouvelle famille :**
Merci de suivre la procédure détaillée dans le tutoriel du logiciel, disponible dans la rubrique Infos pratiques sur le Portail Familles.
- **Famille déjà inscrite :**
Connectez-vous à votre espace et mettez à jour les documents demandés pour la nouvelle année scolaire.

IMPORTANT : Merci de bien vérifier les renseignements familiaux présents dans votre compte (adresse, numéro de téléphone, situation professionnelle, etc.).

En cas de modification nécessaire, **rendez-vous dans l'onglet « Mon compte »**, puis cliquez sur le **crayon en bas à droite de chaque encadré** (parent ou enfant) pour **demandeur une mise à jour**.

Retrouvez les programmes et les conditions d'accueil sur :
www.cc-salagou.fr/nos-services/jeunesse/accueils-de-loisirs
f CommunautéCommunesClermontais - www.cc-salagou.fr

LES TARIFS CHANGENT À LA RENTRÉE : POURQUOI ?

Les élus du territoire ont souhaité réviser la grille tarifaire afin de mieux **s'adapter au contexte économique et social** des familles, et de rendre la tarification **plus équitable** en ajustant la répartition des tranches de quotient familial.

Deux nouvelles tranches tarifaires seront ajoutées à partir de septembre 2025, dont une qui bénéficiera du tarif social cantine à 1€ par repas, conformément aux dispositions nationales.

Concernant la pause méridienne :

- **Aucune tranche ne subira d'augmentation**
- Certaines familles verront même une **baisse du tarif**

Concernant les mercredis et vacances scolaires :

- Une **hausse modérée de 5 centimes maximum** pourra s'appliquer à certaines tranches lissant l'augmentation du coût du repas par le prestataire.

Concernant l'accueil du soir :

- Le dispositif "**Accueil du soir 2**" est supprimé
- Il sera remplacé par **un seul accueil du soir**, facturé sur une base unique, **avec un tarif doublé à partir de la deuxième heure entamée**. Cette mesure ne constitue **pas une augmentation**, mais une **simplification du mode de facturation**

L'ensemble des nouveaux tarifs est disponible dans le règlement intérieur des accueils de loisirs, consultable ici :

<https://www.cc-salagou.fr/wp-content/uploads/2025/03/Accueils-Loisirs-Reglement-interieur.pdf>

Merci de procéder à ces démarches **avant la rentrée** afin d'assurer l'accueil de votre enfant dans les meilleures conditions.

BESOIN D'AIDE ?

Pendant les fermetures estivales des structures, si vous avez une question ou rencontrez un problème avec le logiciel, **écrivez-nous à l'adresse suivante :**

✉ portail.famille@cc-clermontais.fr

